

---

## 2014 année de la nouvelle PAC

### Question :

Est-ce bien cette année que la nouvelle PAC démarre ?

### Réponse :

Oui, la réforme de la PAC est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Cela a déjà eu des répercussions, notamment budgétaires. Vos paiements de fin 2013, pris sur le budget 2014, ont vu la mise en œuvre de la discipline financière (cf. Face à la PAC du 13/12/2013).

### Question :

*D'autres éléments sont-ils intervenus ?*

### Réponse :

Oui, l'application du nouveau cadre financier 2014-2020 va avoir des répercussions sur la valeur de votre portefeuille DPU 2014 (cf. Face à la PAC du 10/01/2014). Ce nouveau portefeuille vous sera communiqué début avril. Ce n'est qu'après prise en compte des modifications que vos transferts de DPU pourront être validés pour la campagne 2014.

### Question :

Concernant la mise en place de l'aide verte et des nouvelles aides découplées, qu'en est-il ?

### Réponse :

La campagne 2014 est une campagne transitoire. A ce titre, outre les changements budgétaires, le même système d'aides qu'en 2013 est retenu. Vos déclarations restent donc quasi-identiques pour 2014. Il convient de signaler la non reconduction des aides exceptionnelles (lait, vaches allaitantes).

**Olivier PASSELANDE – Alain GUILLON**  
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Bonneuil-Matours ..... 05.49.85.87. 80 ☎ Vivonne ..... 05.49.36.33.60  
☎ Montmorillon ..... 05.49.91.01.15 ☎ Mirebeau ..... 05.49.50.44.29